

LETEYGEON S.A. - HEREMENCE



RAPPORT DE GESTION 2016/2017

**47^e EXERCICE
DU 1^{er} OCTOBRE 2016 AU 30 SEPTEMBRE 2017**

ACTIONNAIRES

Ville de Sion, Sion	50 %
Commune d'Hérémente, Hérémente	50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans, de 2013 à 2017.

Mme, MM.	Karine Sierro	à Hérémente, Présidente
	Cyrille Fauchère	à Bramois, Vice-Président
	Christian Bitschnau	à Sion
	Jean-Daniel Dayer	à Hérémente
	Jean-Albert Ferrez	à Verbier
	Benoît Sierro	à Euseigne

Secrétaire du conseil d'administration

M. Antoine Genolet, à Hérémente

Chef d'exploitation

M. Maurice Perraudin, à St-Léonard

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion

Aux Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du quarante-septième exercice de la société, clos le 30 septembre 2017.

EXPLOITATION

Compte tenu des 1.8 GWh dus par la société EOS pour des restitutions d'eau, la production annuelle brute de l'exercice sous revue se monte à 79,3% de la moyenne de référence. Ce mauvais résultat s'explique essentiellement par l'enneigement très déficitaire de l'hiver 2016/2017. En effet, la moyenne nationale des précipitations hivernales n'a représenté que le 50 % de la norme 1981-2010.

Les révisions annuelles de la centrale et des prises d'eau se sont déroulées durant le mois d'octobre 2016. Hormis les habituels travaux de contrôle et de maintenance, il a été procédé au remplacement du système d'extinction incendie de l'alternateur de la centrale ainsi qu'au montage de la roue Pelton de retour de réparation. Durant l'arrêt des installations, les contrôles quinquennaux des revêtements intérieurs de la conduite forcée et du canal d'aménée se sont effectués dans de bonnes conditions. Aucune mesure particulière n'est à prendre dans l'immédiat. Les spécialistes préconisent de poursuivre les inspections habituelles.

Comme de coutume, l'entreprise mandatée pour la surveillance de la conduite forcée et du canal d'aménée a procédé durant l'été aux mesures de déformations annuelles. Aucune anomalie n'a été constatée. L'expert a validé le programme de mesures actuel.

Dans le cadre de la fourniture d'une nouvelle roue Pelton, la mesure de la fréquence propre de l'arbre de l'alternateur a été effectuée par le constructeur. Cet essai a provoqué un très court arrêt de production.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LEaux, le tribunal cantonal a rejeté les recours d'Alpiq et de la Commune d'Hérémece contre la décision cantonale de mise en œuvre d'une crue morphogène dans la Dixence. Cette crue artificielle, dont la mise en œuvre est prévue pour 2018, nécessitera un arrêt d'exploitation de courte durée.

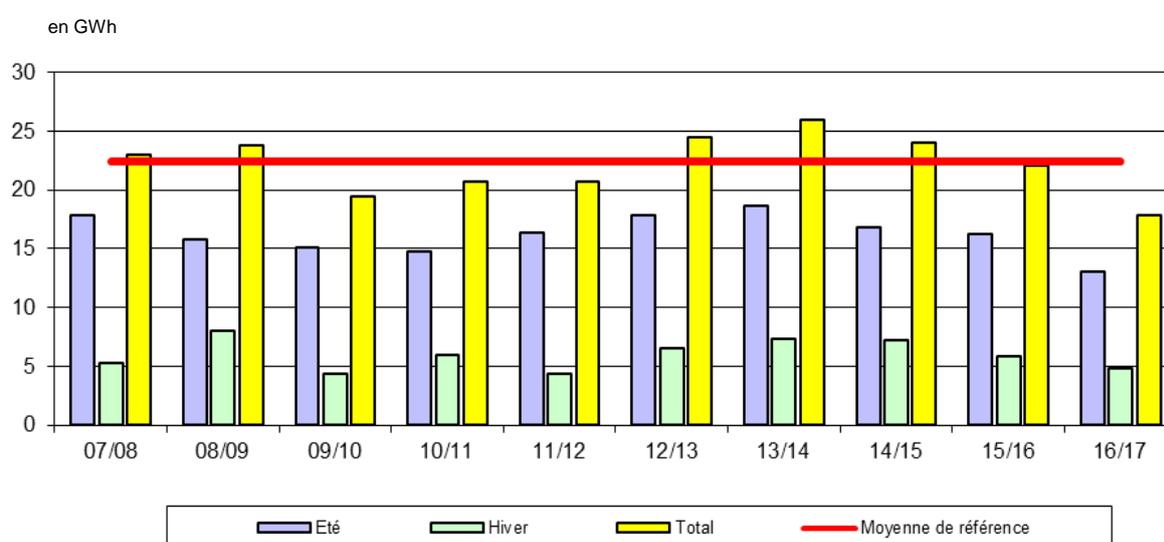
En ce qui concerne la fiscalité, la procédure relative au recours de Leteygeon SA contre le modèle contesté d'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.



Centrale de Sauterot

La répartition et la comparaison avec les années antérieures figurent dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Production de l'alternateur + restitution Alpiq	2016/2017 MWh	2015/2016 MWh	Moyenne de référence MWh
Semestre d'hiver	4 771	5 836	6 049
Semestre d'été	13 002	16 191	16 377
Production annuelle	17 773	22 027	22 426



L'énergie mise à disposition des communes actionnaires a été de 17.594 MWh.

ADMINISTRATION

Conformément à l'art. 24 des statuts, l'Assemblée générale devra procéder à la désignation de l'organe de révision pour une année.

COMPTES ANNUELS

Principes régissant l'établissement des comptes

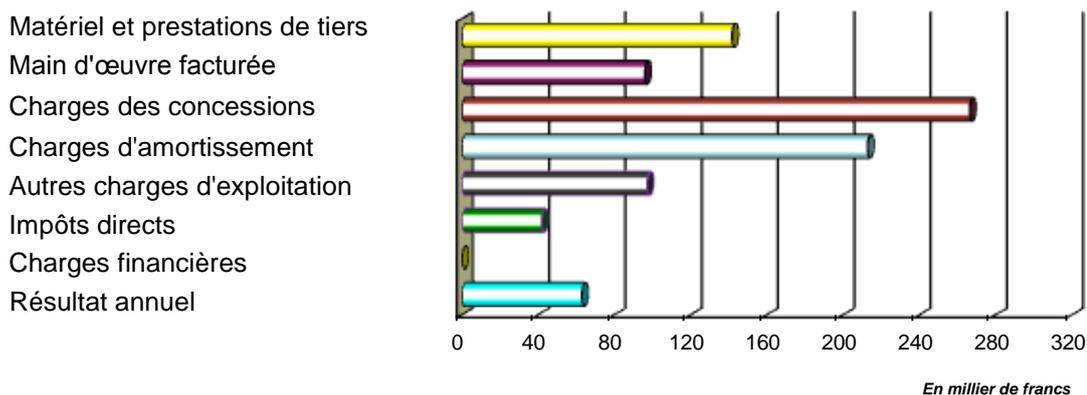
Les comptes annuels 2016/2017 de Leteygeon SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 959c du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2016/2017 s'élève à Fr. 846'838.60 en baisse de Fr. 34'899.23 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 916'404.09, contre Fr. 936'129.53 pour l'exercice précédent.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés aux clients pour les contrôles OIBT.

Passif

Les dettes résultant d'achats et de prestations enregistrent les montants à payer aux divers fournisseurs après la clôture, ainsi que la normalisation des frais de partenaires à la clôture de l'exercice.

Le compte de régularisation du passif enregistre principalement les redevances courues.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'assemblée générale du 10 mars 2017 a confié le mandat de révision, pour une année, à la fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en CHF	Annexe	2016/17	2015/16
Frais annuels à la charge des partenaires	4	916 404	936 130
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits d'exploitation		916 404	936 130
Matériel et prestations de tiers		-141 762	-85 553
Main d'œuvre facturée		-96 000	-96 000
Charges des concessions	5	-266 267	-349 228
Autres charges d'exploitation		-97 236	-105 493
Amortissements		-212 800	-212 690
Impôt sur le capital et impôts divers		-32 774	-32 774
Charges d'exploitation		-846 839	-881 738
Résultat avant intérêts et impôts		69 565	54 392
Produits financiers		1 411	19 345
Charges financières		-114	-49
Produits/Charges hors exploitation		1 273	-1 553
Résultat avant impôt sur le bénéfice		72 135	72 135
Impôt sur le bénéfice	6	-9 135	-9 135
Résultat		63 000	63 000

BILAN

en CHF	Annexe	30.09.2017	30.09.2016
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		1 486 314	1 416 156
Créances résultant de ventes et de prestations	7	35 375	19 904
Autres créances à court terme	8	0	0
Actifs de régularisation	9	2 123	16 770
Actif circulant		1 523 812	1 452 830
Immobilisations corporelles		1 942 720	2 106 100
Immobilisations incorporelles		41 800	42 800
Actif immobilisé	2	1 984 520	2 148 900
TOTAL DE L'ACTIF		3 508 332	3 601 730
Dettes résultant d'achats et de prestations	10	129 918	328 243
Passifs de régularisation	11	629 414	527 487
Capitaux étrangers à court terme		759 332	855 730
Total des capitaux étrangers		759 332	855 730
Capital-actions		2 000 000	2 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		386 000	383 000
Réserve contractuelle		300 000	300 000
Bénéfice résultant du bilan		63 000	63 000
Capitaux propres		2 749 000	2 746 000
TOTAL DU PASSIF		3 508 332	3 601 730

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en CHF	2016/17	2015/16
Bénéfice de l'exercice	63 000	63 000
Amortissements	212 800	212 690
Cash flow	275 800	275 690
Variation de l'actif circulant net	-97 222	383 014
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	178'578	658 704
Investissements sur immobilisations corporelles	-48 420	0
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
Free cash flow	130 158	658 704
Dividende distribué	-60 000	-100 000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-60 000	-100 000
Variation des liquidités	70 158	558 704
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	1 416 156	857 452
Liquidités à la fin de l'exercice	1 486 314	1 416 156
Variation des liquidités	70 158	558 704

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2015	2 000	677	106	2 783
Attribution		6	-6	0
Dividende			-100	-100
Résultat de l'exercice 2015/2016			63	63
Capitaux propres au 30.09.2016	2 000	683	63	2 746

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2016	2 000	683	63	2 746
Attribution		3	-3	0
Dividende			-60	-60
Résultat de l'exercice 2016/2017			63	63
Capitaux propres au 30.09.2017	2 000	686	63	2 749

A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.

ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Leteygeon SA est une société anonyme dont le siège est à Hérémece.

Personnel

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie. La concession a été octroyée jusqu'au 30.09.2057.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation	40 ans
Installations électriques	10 - 40 ans
Installations hydrauliques	50 - 80 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2015	83.6	13 945.2	174.6	0.0	14 203.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Changement de positions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2016	83.6	13 945.2	174.6	0.0	14 203.4
Amortissements cumulés au 01.10.2015	-39.7	-11 652.7	-149.4	0.0	-11 841.8
Amortissements planifiés 2015/2016	-1.1	-211.0	-0.6	0.0	-212.7
Amortissements non planifiés 2015/2016	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 30.09.2016	-40.8	-11 863.7	-150.0	0.0	-12 054.5
Valeur comptable nette au 30.09.2016	42.8	2 081.5	24.6	0.0	2 148.9

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en Construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2016	83.6	13 945.2	174.6	0	14 203.4
Entrées	0	0	0	48.4	48.4
Sorties	0	0	0	0	0
Changement de positions	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2017	83.6	13 945.2	174.6	48.4	14 251.8
Amort. cumulés au 01.10.2016	-40.8	-11 863.7	-150.0	0	-12 054.5
Amortissements planifiés 2016/2017	-1.0	-211.2	-0.6	0	-212.8
Amortissements non planifiés 2016/2017	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2017	-41.8	-12 074.9	-150.6	0	-12 267.3
Valeur comptable nette au 30.09.2017	41.8	1 870.3	24.0	48.4	1 984.5

Les valeurs d'assurance-incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2017, à CHF 13.10 mio (30.09.2016 CHF 13.11 mio).

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Charges des concessions

en CHF	2016/2017	2015/2016
Impôt sur les forces hydrauliques au canton	159 719	209 489
Redevances, concessions aux communes	106 548	139 739
Total	266 267	349 228

6- Impôt sur le bénéfice

en CHF	2016/2017	2015/2016
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	9 135	9 135
Total	9 135	9 135

L'impôt sur le bénéfice des exercices 2016 et 2017 a été déterminé sur la base des bénéfices publiés. Par contre, celui de l'exercice 2015 a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché. Leteygeon SA a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais, contre les décisions de taxation des impôts 2009 à 2011. Elle demande que, si des procédures devaient déboucher sur des jugements déclarant le modèle d'imposition partiellement ou complètement inapplicable, un modèle uniforme soit appliqué à toutes les sociétés de production électrique afin de garantir l'égalité devant l'impôt (voir aussi la note 13). Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus.

7- Créances résultant de ventes et de prestations

en CHF	30.09.2017	30.09.2016
Vis-à-vis des actionnaires	5 740	0
Vis-à-vis des tiers	29 635	19 904
Total	35 375	19 904

8- Autres créances à court terme

en CHF	30.09.2017	30.09.2016
Avoir fiscal	0	0
Total	0	0

9- Actifs de régularisation

en CHF	30.09.2017	30.09.2016
Avoir fiscal	0	0
Vis-à-vis des tiers	2 123	16 770
Total	2 123	16 770

10- Dettes résultant d'achats et de prestations

en CHF	30.09.2017	30.09.2016
Vis-à-vis des actionnaires	111 883	284 980
Vis-à-vis des tiers	18 035	43 263
Total	129 918	328 243

11- Passifs de régularisation

en CHF	30.09.2017	30.09.2016
Dettes fiscales	489 626	466 460
Vis-à-vis des tiers	139 788	61 026
Total	629 414	527 486

12- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

13- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Leteygeon SA et le Canton du Valais concernant les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2017. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Leteygeon SA au 30.09.2017.

Les mesures d'assainissement de la Dixence, conformément à la LEaux, font toujours l'objet de négociations entre les milieux concernés.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.

PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

en CHF	2016/17	2015/16
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	63 000	63 000
Résultat au bilan	63 000	63 000
Dividende 3 % (exercice précédent: 3 %)	60 000	60 000
Attribution à la réserve générale	3 000	3 000
Report à nouveau	0	0
Total	63 000	63 000

Sion, le 18 janvier 2018

Au nom du Conseil d'administration

La Présidente

Le Secrétaire

Karine Sierro

Antoine Genolet

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LETEYGEON SA, HEREMENCE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 30.09.2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire
Follonier Gérard Sàrl

Mathias Pellaud

Réviseur agréé

Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral